

Inspection générale de  
l'Éducation nationale

Jean Michel SCHMITT



Centre National de  
Ressources du secteur  
de la construction Bâtiment  
et Travaux Publics

Hébergé au C.E.R.P.E.P.  
Centre d'études et de  
recherches sur les  
partenariats  
avec les entreprises et les  
professions.

CNRBTP/NR/PQ/  
n°14 004

Affaire suivie par  
Patrick QUERUEL  
Téléphone  
01 55 55 04 75  
Fax  
01 55 55 50 15  
Mél.  
cerpet-cnrgc.sti@education.gouv.fr

110, rue de Grenelle  
75357 PARIS Cedex 07

<http://www.cerpet.adc.education.fr/filieres.asp>

(Ancien portail des filières STI)  
<http://eduscol.education.fr/sti/>  
(Nouveau portail des filières STI)

## Journée d'information technique

Réglementation, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012,  
aux travaux à proximité des ouvrages  
de distribution gaz & électricité

A

Mesdames et messieurs les  
Proviseurs de lycée technologique et  
de lycée professionnel  
Directeurs de CFA

Madame, Monsieur

**GrDF** et **ERDF** conduisent, depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2006, une action d'information et de sensibilisation sur les travaux à proximité des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité pour le personnel des entreprises de travaux publics, en particulier pour les conducteurs d'engins, les chefs d'équipes et les conducteurs de travaux. Elle s'inscrit dans la démarche de progrès engagée depuis de nombreuses années par les groupes EDF et GDF SUEZ et par la FNTF, les Canalisateurs de France et le SERCE, sur le thème essentiel de la sécurité des personnes et des biens.

Dans le prolongement de cette action, l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, en partenariat avec **GrDF**, **ERDF** et la **FNTF**, souhaite que les élèves et étudiants engagés dans la préparation d'un diplôme des métiers des travaux publics soient également sensibilisés à la spécificité de ces travaux.

Afin d'informer les enseignants des métiers des T.P sur cette problématique, l'ensemble des partenaires ont organisé à leur intention, entre décembre 2009 et janvier 2011, 21 journées d'information technique à **l'issue de laquelle leur a été remis un kit pédagogique** réalisé par **GrDF** et **ERDF**, en collaboration avec la **FNTF** et le centre de formation des travaux publics d'Egletons.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la réglementation relative aux travaux à proximité des ouvrages a été profondément modifiée. En février 2013, GrDF et ERDF, en association avec RTE, GRTgaz, TIGF, la FNTF et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont mis en ligne sur le site de l'ASCO TP, une version actualisée du kit pédagogique intégrant les nouvelles exigences réglementaires.

Le programme de cette journée destinée aux enseignants de lycée technologique et professionnel, des centres AFPA, des CFA, et de l'enseignement supérieur présentera:

- la problématique « dommage ouvrages »,
- l'exploitation et la constitution des réseaux électricité et gaz,
- de manière détaillée, la version 2013 du kit pédagogique « prévention des dommages ouvrages » en particulier les piliers de la réglementation actuelle ainsi que les nouvelles procédures en terme de repérage des ouvrages
- les matériels utilisés.

Les intervenants seront des exploitants de **GrDF** et d'**ERDF** ayant animé des réunions de sensibilisation auprès des personnels des entreprises de travaux publics.

Le programme figure en dernière page.

La participation à ces journées techniques est gratuite pour les enseignants, **GrDF** et **ERDF** prenant à leur charge les intervenants, les frais de fourniture des échantillons de réseaux ainsi que les frais de restauration.

Vous pouvez dès maintenant communiquer au CERPEP les noms et prénoms des professeurs souhaitant s'inscrire. L'adresse électronique est la suivante : [cerpet-cnrgc.sti@education.gouv.fr](mailto:cerpet-cnrgc.sti@education.gouv.fr)  
Les inscriptions peuvent être aussi communiquées par fax : 01 55 55 50 15.

Lors de l'inscription, les participants doivent indiquer ;  
leur nom de famille,  
leur prénom,  
la section dans laquelle ils enseignent,  
le nom et l'adresse postale de leur établissement,  
le numéro de téléphone de leur établissement,  
le numéro de fax de leur établissement,  
le mél de leur établissement,  
le mél de leur chef des travaux.

Une fois ces informations reçues, une invitation nominative sera adressée à chaque personne inscrite.

Je vous remercie de donner la plus large publicité à cette action et de favoriser la participation des enseignants de votre établissement (la présence de 2 enseignants par diplôme préparé est souhaitée).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Paris le 27 janvier 2014

Jean-Michel SCHMITT

IGEN-STI

<b>NOUVELLE REGLEMENTATION S'APPLIQUANT AUX TRAVAUX A PROXIMITE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION GAZ &amp; ELECTRICITE</b>
--

**09 h 00/09 h 30 :** accueil,

**09 h 30/12 h 00 :** présentation détaillée du module et généralités sur l'exploitation et la constitution des réseaux électricité et gaz – 1ère partie,

**12 h 00/13 h 30 :** déjeuner,

**13 h 30/16 h 00 :** présentation détaillée du module et généralités sur l'exploitation et la constitution des réseaux électricité et gaz – 2ème partie.

**16 h 00/16 h 30 :** questions réponses - remise des échantillons de matériels et de plans de réseau à différentes échelles - synthèse.